

L'intelligence économique et le patrimoine culturel immatériel Burkinabè

Business intelligence and the Burkinabè intangible cultural heritage

Auteur 1 : ELHAJRI Aimad,
Auteur 2 : DAO Sabari Christian,

ELHAJRI Aimad , Enseignant chercheur

Université Moulay Ismail Ecole Nationale de Commerce et de Gestion

Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Entrepreneuriat,

Management et Contrôle d'Entreprises Maroc

aimadelhajri@gmail.com

DAO Sabari Christian

Conservateur de musée

Ministère de la culture, des Arts et du Tourisme Burkina Faso

daochristian@yahoo.fr

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : ELHAJRI .A & DAO Sabari .C (2020), « L'intelligence économique et le patrimoine culturel immatériel Burkinabè », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 3 » pp: 046-069.

Date de soumission : Novembre 2020

Date de publication : Décembre 2020



DOI : 10.5281/zenodo.5535646

Copyright © 2020 – ASJ



Résumé

L'objet de cette recherche est d'étudier les liens entre l'intelligence économique (IE) et la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) au Burkina Faso, ce rapprochement peut être perçu comme contre-nature, voire illusoire ou même erroné. Pourtant, il s'agit d'un défi majeur qu'il faut relever à travers une coordination entre l'administration publique, les communautés et les acteurs privés.

Afin de faire la lumière sur notre problématique, nous avons mobilisé le modèle de Daft and Weik. Notre positionnement épistémologique est de type interprétativiste, l'approche est qualitative avec un mode de raisonnement inductif, l'analyse empirique a été menée auprès des différents acteurs privés et publics. Le recours à une approche qualitative exploratoire s'explique par notre objectif qui vise l'exploration et la compréhension.

Les résultats ont été analysés et interprétés par une analyse thématique à la main. Ils font apparaître l'absence d'une coordination des politiques de sauvegarde du PCI. Ils montrent une certaine méconnaissance des pratiques de l'intelligence économique et montre également le besoin, en formation, des acteurs en matière des pratiques IE.

Mots clés : Intelligence économique, culture, patrimoine culturel immatériel, Burkina Faso, sauvegarde.

Abstract

The purpose of this research is to study the links between economic intelligence (EI) and the safeguarding of intangible cultural heritage (ICH) in Burkina Faso, this connection can be perceived as unnatural, even illusory or even erroneous. However, this is a major challenge that must be addressed through coordination between public administration, communities and private actors.

In order to shed light on our problem, we mobilized the model of Daft and Weik. Our epistemological positioning is interpretive, the approach is qualitative with an inductive reasoning mode, the empirical analysis was carried out with various private and public actors. The use of an exploratory qualitative approach is explained by our goal of exploration and understanding.

The results were analyzed and interpreted by thematic analysis by hand. They show the lack of coordination of ICH safeguard policies. They have a certain lack of knowledge of economic intelligence practices and also shows the need, for training, of actors in EI practices.

Keywords: Business intelligence, culture, intangible cultural heritage, Burkina Faso, safeguarding.

Introduction

Le patrimoine culturel représente un actif de par son importance historique dans la société, en particulier pour son caractère identitaire et économique pour un pays (UNESCO, 2011). Dans les pays du Sud, cependant, le patrimoine est souvent un actif non valorisé et quasi-abandonné. On constate alors un phénomène d'effritement des éléments du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). En dépit des mesures prises et des efforts inscrits dans les différentes conventions internationales et les référentiels nationaux, le PCI demeure sous une menace permanente de disparition face à la mondialisation et son corolaire d'uniformisation sans concession des cultures (Ouedraogo et Zoungrana, 2018). L'uniformisation expéditive constitue un danger pour les cultures comme les nôtres, faiblement représentées sur le plan international. Les valeurs culturelles africaines sont en danger face à la déferlante de cette globalisation où les pays moins industrialisés subissent la suprématie culturelle des grandes puissances industrielles. A plus de cela, il y a également le désintérêt des jeunes à la science enseignée par les détenteurs des traditions ancestrales. A ceux-ci, s'ajoute l'insuffisance des ressources financières et la priorisation des projets qui ne laissent aucune place à ceux de la culture entraînant ainsi un effritement des valeurs culturelles.

Cet effritement pourrait en partie être expliqué par la non sauvegarde du PCI via les outils comme l'intelligence économique. Ou encore la non prise en compte de la dimension économique du PCI. Pourtant le poids économique de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, n'est plus à démontrer. Le rôle du PCI est de fournir des connaissances détaillées pour l'interprétation de la culture matérielle et de l'environnement. En d'autres termes, à travers le PCI, les objets physiques et les lieux prennent vie. Ainsi, leur signification et leur histoire peuvent être comprises et interprétées par tous.

Le débat théorique et empirique sur la relation entre patrimoine et économie aboutie aujourd'hui à des méthodes d'évaluation économique du patrimoine. Le difficile lien entre protection du patrimoine et profit dans le patrimoine a été trouvé grâce à certains économistes comme Noël & King Sang (2015) avec le calcul de la Valeur Economique Totale (VET). Cette méthode permet de prendre en compte les fonctions assurées et les services rendus par les différents biens patrimoniaux. Il apparaît cependant, que le gap entre patrimoine et économie subsiste toujours sur le terrain. L'appropriation des outils économiques par les acteurs du patrimoine n'est toujours pas effective. Cela peut être dû à la complexité de ces outils ou même à leur inadaptabilité aux réalités patrimoniales. Si des solutions sont en train d'être trouvées à la

dimension économique du patrimoine culturel matériel, le patrimoine immatériel, qui est une nouvelle catégorie, n'a pas encore fait l'objet de réels débats sous l'angle économique. C'est dans cette logique d'inviter les instruments de l'économie sur le terrain de la sauvegarde du PCI, qu'il est important d'approfondir l'utilisation de ces différentes méthodes. Utiliser les outils de la théorie économique et des disciplines connexes pour étudier le PCI, pourrait contribuer à réduire le gap entre patrimoine et économie et ainsi permettre au pays du Sud de faire concrètement de leur PCI, un levier de développement socio-économique.

Au Burkina Faso, certaines études se sont intéressées à ce patrimoine vivant qu'est le PCI. En exemple, nous avons les pratiques et expressions culturelles liées au balafon pentatonique Sénoufo inscrites sur la liste représentative du patrimoine de l'humanité (UNESCO, 2011). Aussi, des efforts sont fournis au niveau du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme ainsi que des structures privées et associatives pour la promotion du PCI à travers l'organisation des cérémonies, des festivals, des spectacles, etc. Riche de plus de soixante groupes ethniques, le Burkina Faso, est un pays dont la diversité et la richesse culturelles ne sont plus à démontrer. Conscient de l'importance de l'immatérialité du patrimoine culturel, un accent est mis sur la sauvegarde et la valorisation du PCI dans la Stratégie Nationale de Culture et du Tourisme (MCAT, 2018). Cet engagement du Gouvernement en faveur des éléments du PCI se perçoit dans la médiatisation réservée à certaines filières telles que les arts du spectacle (Théâtre, concert, festival, danse, etc.). Ce sont tous ces éléments qui justifient le choix du Burkina Faso comme cadre géo spatial de notre étude.

Quel est l'état de sauvegarde du PCI dans le contexte actuel ? Quel lien peut-on établir entre l'IE et le PCI ? Quelles sont les forces et les faiblesses de l'application de l'IE à la sauvegarde du PCI ? Ces différentes questions résument bien la problématique de cet article :

**« L'intelligence économique appliquée à la sauvegarde du patrimoine culturel
immatériel burkinabè ».**

L'objectif principal de la recherche est de contribuer à une meilleure sauvegarde du patrimoine culturel immatériel burkinabè. Deux objectifs secondaires en découlent :

- Faire ressortir la dimension économique du PCI ;
- Améliorer la sauvegarde du PCI au Burkina Faso à travers les outils de l'intelligence économique.

L'axe principal de notre recherche peut alors être considéré comme suit :

« L'IE peut efficacement contribuer à la sauvegarde du PCI au Burkina Faso. »

Notre ambition est d'arriver à apporter des éclairages et des arguments sur la nécessité de faire du PCI un pilier dans le développement socio-économique du Burkina Faso. Ce travail a bénéficié des expériences de la gestion du PCI du ministère en charge de la culture, des communautés, des structures privées et associatives ainsi que des spécialistes de la question. C'est une contribution en termes de pistes de solutions qui peuvent aussi être un atout pour l'ensemble des acteurs culturels burkinabè.

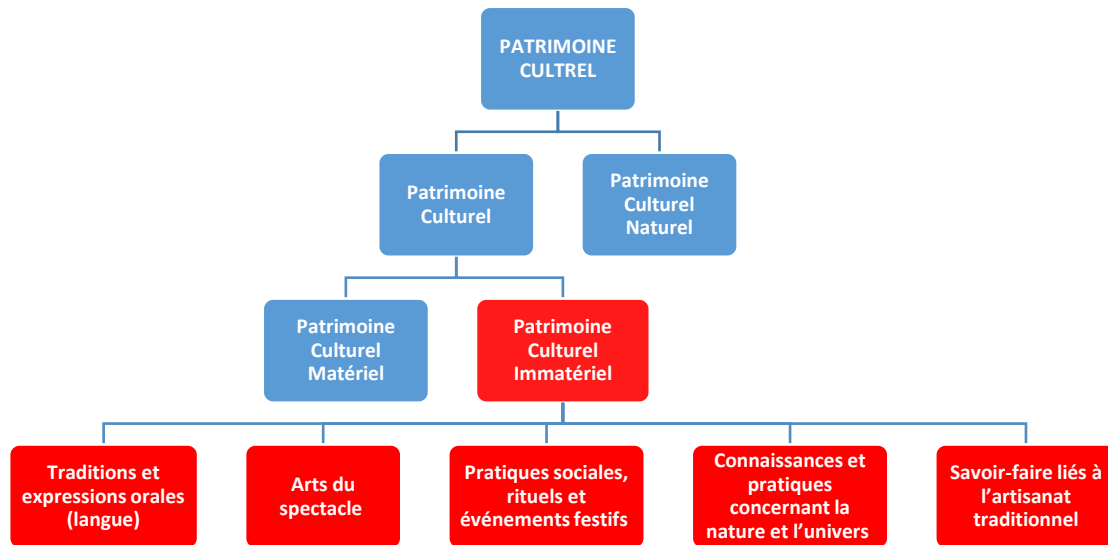
1. Cadre conceptuel et théorique

Le rapprochement entre l'Intelligence Economique (IE) et le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI), peut susciter des interrogations ou même l'étonnement. Pourtant il s'agit d'un défi majeur dans le but de montrer une fois de plus la dimension économique du patrimoine mais surtout d'utiliser les outils des sciences économiques et techniques pour une meilleure sauvegarde-valorisation-transmission des éléments du PCI.

1.1. Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel est défini comme « l'ensemble des biens culturels, naturels, meubles, immeubles, matériels, immatériels, publics ou privés, religieux ou profanes dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » (UNESCO, 1972). Le patrimoine culturel est synonyme d'héritage, de transmission et concerne essentiellement les monuments, les ensembles, les sites qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science. Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. (UNESCO, 2008).

Figure 1 : Les différentes catégories du patrimoine culturel



Source : Auteur, à partir de la définition du patrimoine culturel

1.2. Patrimoine culturel immatériel

Selon la Convention de l'UNESCO (2003), on entend par PCI « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ». Avec la ratification de cette Convention de 2003, le Burkina Faso souscrit entièrement à cette définition dans la loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007. Tout au long de notre recherche, le concept de patrimoine culturel immatériel sera donc compris comme l'ensemble des traditions et expressions orales, des pratiques sociales, des pratiques concernant la nature et l'univers ainsi que les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

1.3. Sauvegarde

Inextricablement liée au PCI, la notion de "sauvegarde" utilisée dans cet article désigne « les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine. » (Blake, J, 2006)

1.4. Intelligence économique

Elhajri (2018) définit l'Intelligence Economique (IE) comme une « stratégie globale permettant à une organisation, qu'elle que soit sa taille, d'avoir et de protéger des informations, mais aussi d'influencer son environnement dans le but d'anticiper et de prendre les meilleures décisions. » L'IE est définie dans le milieu des spécialistes comme l'ensemble des actions de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information utile aux différents acteurs économiques. Concrètement, l'IE permet de collecter de manière structurée des informations en vue de les traiter et de les diffuser de façon utile aux acteurs qui pourront les utiliser. L'IE a pour objectif de renforcer la compétitivité des entreprises et de prendre les bonnes décisions face à la concurrence mais aussi de protéger et d'assurer une veille permanente pour obtenir des informations pertinentes. Notons que l'IE est surtout une culture collective de l'information. Ses principales fonctions sont : la fonction informative, la fonction anticipative et la fonction proactive. Quant à ses piliers, il s'agit notamment de manager intelligence collective, d'anticiper, de créer, d'innover, d'influencer et de protéger.

La notion de PCI est l'aboutissement de la reconsidération de la définition et l'étendue du champ du patrimoine. Notons que depuis 1973, la Bolivie a formulé une proposition de révision de la Convention universelle sur le droit d'auteur en vue de protéger le folklore. S'en est suivie la Conférence « Mondialcult » et la Déclaration de Mexico (1982) faisant ressortir la nécessité de redéfinition des concepts de culture et de patrimoine culturel. Ce qui amené l'UNESCO dans les années 1990 à élargir progressivement la définition de patrimoine en l'ajustant à une définition plus souple et ample. L'institutionnalisation de l'immatériel se justifie également par l'abandon progressif du modèle de la "protection par la documentation". La force motrice pour la sauvegarde du PCI provenait de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, motivés par leur propre conception de la culture centrée sur les traditions vivantes. Et selon certains experts, le terme de « patrimoine culturel immatériel » est considéré comme une « traduction anglaise lâche » de l'expression japonaise *mukei bunkazai*. (Lenzerini, 2011)

Adoptée en novembre 1989, la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et du folklore, est considérée comme le premier instrument juridique international sur le PCI. Cependant, le concept de "folklore" considéré comme l'équivalent de la culture traditionnelle et populaire, restait toujours restrictif. En 1994, c'était le lancement par l'UNESCO, du programme Trésors Humains Vivants (THV). Ce programme visait à encourager les Etats membres à reconnaître officiellement les détenteurs de la tradition et les artisans de talent

exceptionnel en vue de les encourager dans la transmission de leurs savoir-faire et connaissances aux jeunes générations. Suivra le lancement, en 1998, du programme de Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Un programme qui avait pour mission d'honorer les expressions les plus remarquables du PCI, sélectionnées sur la base des propositions d'inscription présentées par les États membres de l'UNESCO. Trois proclamations du programme ont été faites (2001, 2003 et 2005) attribuant la qualification de chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité à 90 expressions au total. Toutes ces actions ont finalement conduit à l'adoption de la Convention sur la sauvegarde du PCI en octobre 2003, rentrée en vigueur le 26 avril 2006 et ratifié aujourd'hui par 178 Etats dont le Burkina Faso.

La définition de Besson et Possin (2001) semble plus complète en ce qui concerne la finalité de l'IE : « C'est la maîtrise concertée de l'information et de la coproduction de connaissances nouvelles. Elle est l'art de détecter les menaces et les opportunités en coordonnant le recueil, le tri, la mémorisation, la validation, l'analyse et la diffusion de l'information utile ou stratégique à ceux qui en ont besoin. Elle impliquera une protection adaptée à tous les stades de son élaboration : acquisition, traitement, exploitation, et au patrimoine en résultant avec une attention particulière aux prémisses (...). Pour l'essentiel, l'intelligence économique est un cycle d'informations dont la finalité est la production de renseignements stratégiques et tactiques à "haute valeur" ajoutée ». El Hajri (2018) semble s'appuyer sur cette définition quand il évoque avec précision les trois facettes de l'IE, c'est-à-dire : la veille, la sécurité et l'influence. Il aborde également avec détails, la collecte d'informations, la protection du patrimoine immatériel et le lobbying. Nous utiliserons cette définition de Besson et Possin étant donné l'importance que celle-ci donne à la valeur ajoutée. Cette vision correspond à l'application que nous voulons faire de l'IE dans le cas de la sauvegarde du PCI burkinabè. Pour parler de courants, nous nous appuyerons sur les travaux de Bulinge et Moinet (2013) pour faire un point sur les bases conceptuelles de l'IE. Ils distinguent ainsi quatre grands courants conceptuels : la guerre, la sécurité, la compétitivité et la diplomatie économiques.

L'IE obéit à une méthode très précise dans le but de conduire à bien tout le processus de collection, de traitement et d'orientation. Ainsi, en cinq (5) phases, nous présenterons la démarche principale de l'IE : la détermination des besoins en information, la collecte de l'information, le traitement de l'information, la mémorisation et la sécurisation de l'information ainsi que la diffusion de l'information. Après la collecte et le traitement, l'information doit être

diffusée pour pouvoir créer de la valeur ajoutée. Cette diffusion de l'information joue un rôle important dans l'efficacité du système de la surveillance.

1.5. Le modèle de Daft and Weick

L'objectif de ce modèle est d'analyser la relation entre les organisations et les environnements. Sa mobilisation dans le cadre de cet article a pour objet de mettre le point sur le processus d'interprétation (Veille, interprétation et prise de décision).

Daft et Weick ont proposés d'analyser la relation entre l'organisation et son environnement à travers deux modalités des modes d'interprétation comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1: Modèle de Daft and Weick

Hypothèses sur l' environnement	Non Analysable	Vision non dirigée	Enaction
		Interprétations contraintes, absence de routines de veille, données informelles, intuition, rumeur, chance, opportunités	Expérimentations, test, environnement inventé, apprendre en faisant
	Analisable	Vision conditionnée	Découverte
		Interprétation limitée, découverte passive, routines de veille, données formelles.	Recherche formelle, questionnements, enquêtes, collecte de données, découverte active.
		Passive	Active
		Insertion dans l'environnement (intrusiveness)	

Source : Daft et Weick, (1984)

Pour chaque mode, Daft et Weick associent des caractéristiques spécifiques de veille, d'interprétation et de comportement stratégique.

La présentation de ce modèle pour le cadre théorique de cet article est justifiée par son rôle de comprendre l'apport des pratiques de l'intelligence économique pour les organisations et acteurs de la protection du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso, à travers l'analyse de l'environnement avec la vision des dirigeants des acteurs.

2. Cadre opératoire

Notre positionnement épistémologique dans le cadre de cette recherche est de type interprétativiste, l'approche est qualitative avec un mode de raisonnement inductif. La méthode de collecte des informations était basée sur des entretiens semi-directifs à travers des guides d'entretiens qui ont été administrés aux différents acteurs publics et privés.

Pour opérationnaliser notre recherche, nous sommes partis d'un état des lieux des expériences professionnelles au sein du ministère du tutelle afin de formuler nos premiers constats. Ensuite, nous avons effectué les entretiens semi-directifs avec l'ensemble des acteurs.

2.1. Les constats liés à notre expérience professionnelle

Nos expériences professionnelles avec le Ministère burkinabè en charge de la culture, fut l'occasion pour nous d'observer et de participer aux différentes interventions liées à la sauvegarde du PCI. L'observation directe nous a permis de saisir les comportements et les événements mais aussi les différentes situations dans leur cadre réel. Elles ont ainsi permis de faire notre interprétation du jeu entre les acteurs, du contexte et des actions. Nous avons pu constater qu'au-delà des référentiels et des textes juridiques, l'administration publique n'a pas encore développé des moyens efficaces de veille et de protection des éléments du PCI.

2.2. Les entretiens

Les entretiens semi-directifs ont été réalisées avec différents acteurs privés et publics. Nous avons notamment ciblé les chercheurs, les économistes, les spécialistes et les professionnels du patrimoine culturel. Ces entretiens nous ont permis, au-delà de nos lectures, d'approfondir nos pistes de travail. Au total nous avons réalisé 18 entretiens (Selon la démarche itérative de saturation théorique) qui nous ont permis d'identifier des expériences participatives dans la sauvegarde du PCI. Les entrevues étaient guidées par des fiches qui devaient faire ressortir des informations liées au domaine de l'informateur, ses activités précises sur les éléments ainsi que son point de vue sur l'IE et le PCI. Au cours des entretiens, nous avons noté les faits tels qu'ils nous ont été présentés laissant de côté toute émotion ou impression subjective. Elles se sont passées du 11 novembre au 19 décembre 2019. La majorité des entretiens a été réalisée sur le lieu de travail et enregistré. En moyenne, ces entretiens ont duré plus ou moins 57 minutes. Le choix de la méthodologie qualitative vise la compréhension, vu le concept et les pratiques nouvelles au Burkina Faso.

3. Résultats et discussions

Nous avons analysé les structures en fonction des axes de notre guide d'entretien. Ce qui nous a permis de mettre en lumière un certain nombre d'éléments en lien avec le diagnostic stratégique. Cette analyse est liée aux ressources humaines, matérielles et financières. Il s'est agi de faire le point sur les éléments du PCI dont dispose le Burkina Faso, les structures qui interviennent dans ce domaine ainsi que les dispositions juridiques y relatives.

3.1. Les forces

Selon l'inventaire du MCAT (2017), le Burkina Faso dispose de 1 284 éléments du PCI répartis dans les treize régions du pays. Le PCI se manifeste dans plusieurs aspects de la vie socioprofessionnelle des populations ainsi que dans leur rapport avec la nature et l'univers. Les principaux éléments du PCI se retrouvent dans les cinq domaines identifiés par la Convention de l'UNESCO (2003). Il s'agit des traditions et expressions orales ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Au Burkina Faso, il existe des traditions et expressions orales comme la légende du Yénega, la légende du Konon, le faux départ du Moogho Naaba. Les arts du spectacle sont entre autres le Warba, le binon (musique et danse), les festivals tels que les sorties de masque. Quant aux pratiques sociales, rituels et événements festifs, il y a le Komon chez les Sénoufo, le Do chez les Bobo, le Lo chez les Siamou, le Nabasga chez les Mossé, etc. Notons également certaines pratiques liées au sport (la lutte traditionnelle), au jeu (la parenté à plaisanterie), au mode d'habillement (Faso Danfani, Liliu pendé, Koko donda...), au mode d'habitat (Case ronde, cour familiale), à la tradition culinaire (Tô, Babenda, Chitouma...). Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers au Burkina Faso, sont surtout détenues par la confrérie Dozo, une société de chasseurs-guérisseurs où les adeptes sont initiés à la médecine traditionnelle et à la pharmacopée selon une philosophie et une spiritualité qui leurs sont propres. Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel sont transmis lors de grands événements tels que le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) au cours duquel les techniques liées à la fabrication des vêtements, des ustensiles de cuisine, des bijoux, costumes, et accessoires sont valorisées.

En plus de cette multitude d'éléments, certaines actions salutaires sont constatées au niveau de la gestion du PCI au Burkina Faso. Il s'agit de l'existence des structures telles que la Direction

Générale du Patrimoine Culturel (DGPC) qui a en charge l'inventaire, la documentation, la recherche et la promotion en matière du PCI. En plus de l'adoption des textes juridiques, il y a également la prise en compte de la dimension immatérielle du PCI dans les différentes politiques publiques notamment la Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT). Au niveau du partenariat, on note l'existence de cadre de coopération bilatérale, décentralisée et multilatérale. Au niveau des ressources humaines, on constate une augmentation du nombre de professionnels évoluant dans le domaine du patrimoine culturel.

Aussi, il ressort de nos entretiens que le Burkina Faso est membre de l'instance internationale décisionnelle de la convention de 2003. Ce qui conforte le leadership du pays dans les institutions patrimoniales internationales. Une des forces majeures est l'inscription des pratiques et expressions culturelles liées au balafon Sénoufo sur la liste représentative du PCI de l'humanité en 2011. L'autre atout du PCI burkinabè, est la mise en place du système des Trésors humains vivants (THV) depuis décembre 2015.

3.2. Les faiblesses

De nos entretiens avec les acteurs intervenant dans la sauvegarde du PCI, il ressort que les faiblesses dans ce domaine sont notamment la faible synergie entre les acteurs eux-mêmes. En plus du manque de rigueur dans la mise en œuvre de la réglementation nationale, il y a aussi la faible application des conventions internationales, la faible communication autour des actions et des structures de sauvegarde du PCI et surtout l'insuffisance de moyens matériels et techniques. Une autre réalité à ce niveau, est le faible niveau de qualification des personnels en charge du PCI et la faible implication des communautés dans les différents projets et programmes.

Ces différentes faiblesses donnent lieu à des pratiques qui menacent la sauvegarde du PCI burkinabè. Il s'agit entre autres de l'instabilité socioéconomique, de l'abandon des pratiques, rites et expressions culturelles mais aussi du trafic illicite des biens culturels. La mondialisation et l'uniformisation hégémonique des cultures sont autant de grandes menaces pour le PCI. A côté de ces phénomènes, il y a aussi les effets pervers du tourisme en ce qui concerne les modes de vie et les spécificités culturelles. Aussi, l'émigration qui est un phénomène grandissant, amènent les détenteurs du PCI à reléguer leur savoir et savoir-faire au second plan dans les pays d'accueil. Les enfants issus de l'émigration sont ainsi éloignés de leur héritage culturel.

3.3. Les opportunités

Concernant les opportunités, elles sont liées à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du PCI. Ce sont essentiellement des occasions pour les pays d'inscrire des éléments sur la liste représentative du PCI de l'humanité, la liste du PCI nécessitant une sauvegarde urgente et le registre des bonnes pratiques de sauvegarde. La présence d'un Fonds pour le soutien des projets de sauvegarde du PCI peut être aussi vue comme une opportunité. Récemment, la 14^e session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI qui s'est tenu du 9 au 14 décembre 2019 à Bogota en Colombie, a alloué 387 770 dollars au Burkina Faso pour le renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI (UNESCO, 2019).

En effet, pour assurer une meilleure visibilité du PCI selon la convention de 2003, le comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel tient à jour et publie régulièrement une liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. C'est ainsi que sous le nom "Pratiques et expressions culturelles liées au balafon des communautés Sénoufo du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire", un élément a d'abord été inscrit sur la liste du patrimoine représentative du PCI en 2011 pour le Mali et le Burkina Faso. Ensuite l'inscription a été élargie à la Côte d'Ivoire en 2012. Le nom officiel de l'élément en langue Sénoufo est : « Ncegele kari na kataama » ou simplement « Balan ».

Dans le but d'identifier les détenteurs du PCI parmi lesquels certains d'entre eux seront reconnus par une distinction officielle et incités à développer, à transmettre leurs connaissances et savoir-faire, l'UNESCO encourage les Etats membres à créer des systèmes de "Trésors humains vivants". Ainsi, les THV sont définis comme « des personnes qui possèdent à un haut niveau les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour interpréter ou recréer des éléments spécifiques du patrimoine culturel immatériel ». C'est dans ce cadre que le Burkina Faso a proclamé ses premiers trésors humains vivants le 23 décembre 2015. Au nombre de 17, ces premiers THV burkinabè ont été identifiés dans les domaines du PCI tels que les savoir-faire liés à l'artisanat et les arts du spectacle.

3.4. L'absence de coordination des politiques de sauvegarde du PCI

En ce qui concerne une des étapes importantes de la sauvegarde du PCI qui est l'élaboration d'un référentiel, les données collectées révèlent que le Burkina Faso ne dispose pas d'un référentiel spécifique pour le PCI. Cependant, il est ressorti l'existence d'une Stratégie Nationale de la Culture et Tourisme (SNCT). Selon le Directeur Général des Etudes et des

Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) « le département dispose d'un référentiel qui prend en compte la sauvegarde du PCI au niveau du deuxième programme, c'est-à-dire le Programme Culture. » En effet, le MCAT dispose de deux référentiels majeurs. Il s'agit de la Politique sectorielle culture tourisme, sports et loisirs (PS-CTSL) et la SNCT.

– **La Politique sectorielle culture tourisme, sports et loisirs :**

Adoptée par le Conseil des Ministres en mai 2018, la PS-CTSL est un document d'opérationnalisation de la Politique Nationale de Développement Economique et Social (PNDES). Le PNDES, référentiel du gouvernement actuel, a mis en place quatorze (14) secteurs de planification dont le secteur « culture sport et loisirs » composé des (06) départements ministériels en charge de la culture et du tourisme, des sports et des loisirs, de la communication, de la jeunesse et de l'emploi, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La PS-CSTL est organisée en deux sous-secteurs : « Culture et tourisme » et « Sport et loisir ». Ces sous-secteurs, subdivisées en composantes prennent plus ou moins en compte les éléments du PCI.

Tableau 1: Les composantes de la PS-CTSL

Sous-secteur « Culture et tourisme » Cinq (05) composantes	Sous-secteur « Sport et loisirs » Huit (08) composantes
1. Composante « patrimoine culturel et touristique » 2. Composante « arts et lettres » 3. Composante « hébergement » 4. Composante « Restauration » 5. Composante « voyages et circuits touristiques »	1. Composante « sport pour tous » 2. Composante « sport de haut niveau » 3. Composante « sport scolaire, universitaire et de la relève » 4. Composante « loisirs touristiques et environnementaux » 5. Composante « loisirs sportifs et de plein air » 6. Composante « loisirs culturels » 7. Composante « loisirs scientifiques » 8. Composante « loisirs socioéducatifs »

Source : Auteurs, à partir des données collectées

– *La Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT) :*

Les stratégies thématiques et leurs plans d’actions sont des instruments d’opérationnalisation de la politique sectorielle. Elles approfondissent les analyses sur des thématiques spécifiques et sont opérationnalisées par des plans d’actions triennaux glissants. La SNCT est donc un document de planification stratégique qui contribue à la mise en œuvre de la PS-CTSL par les acteurs de la culture et tourisme. Adoptée en mars 2019, la SNCT se subdivise selon les filières en deux sous-domaines que sont la Culture et le Tourisme.

Tableau 2: Les sous-domaines de la SNCT

CULTURE	TOURISME
1. Patrimoine culturel et touristique	1. Hébergement
2. Arts de la scène	2. Restauration
3. Arts plastiques et appliqués	3. Voyages et circuit
4. Cinéma et l’audiovisuel	
5. Livre et presse	

Source : Auteurs, à partir des données collectées

Contrairement à la PSCTSL, au niveau de la SNCT, la question du PCI est mieux prise en compte puisqu’elle est identifiable dans tous les sous-domaines relevés dans ce document. Cela est bien illustré par l’objectif stratégique 2 de la SNCT : « Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l’entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l’épanouissement social et économique des populations ».

Cependant, la prise en compte de l’immatérialité du patrimoine reste toujours une tentative dans ces documents. Dans notre analyse de ces référentiels, nous avons remarqué que l’accent a plutôt été mis sur le patrimoine matériel. C’est-à-dire les biens culturels meubles, immeubles au détriment des pratiques et expressions liés à ces biens. Devant notre inquiétude, la DGESS nous a référé au Plan stratégique de développement du patrimoine culturel (PSDPC) qui est le document opérationnel de la SNCT en matière de patrimoine culturel. Selon M. OUEDRAOGO, « la SNCT fait la synthèse des activités du département mais ne peut prendre en compte tous les aspects liés aux différentes structures. »

– *Le plan stratégique de développement du patrimoine culturel (PSDPC) :*

Il faut dire que ce document est la politique détaillée du Burkina Faso en matière de protection et de promotion du patrimoine culturel. Notons que les plans stratégiques de développement sont les instruments de mise en œuvre des documents de stratégie. Les axes stratégiques du PSDPC sont formulés comme suit : « consolidation de la gouvernance du patrimoine culturel », « conservation et sauvegarde du patrimoine culturel » et « renforcement de l'éducation et de la formation au patrimoine culturel ». Au niveau du deuxième axe, nous avons un objectif spécifique consacré au renforcement de la sauvegarde du PCI. Les entretiens avec les agents de la Direction Générale du Patrimoine Culturel, nous ont permis de comprendre que plusieurs activités sont menées dans le cadre de la mise en œuvre du PSDPC et de la sauvegarde du PCI burkinabè. Comme illustration, nous pouvons citer quelques d'activités telles que : Inventorier les éléments du patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés ; Soutenir les initiatives d'inventaire du PCI ; Proposer des éléments du patrimoine culturel immatériel pour inscription sur les listes internationales ; Assurer la viabilité des éléments du patrimoine culturel immatériel menacés d'extinction à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans et mesures de sauvegarde ;

Bien que toutes ces activités ne soient pas encore mises en œuvre, on note déjà l'effort qui a été fait au niveau de ce référentiel où on retrouve un regain d'intérêt sur les mesures visant à assurer la viabilité du PCI, c'est-à-dire l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur et la transmission. C'est d'ailleurs ce que Moctar SANFO, Directeur de la promotion des musées, soutient en ces termes : « *Il faut quand même noter, que rapport aux années précédentes, le patrimoine culturel commence maintenant à prendre sa place dans les référentiels nationaux.* »

Cette phase de terrain, nous a permis de prendre connaissance d'autres documents de planification qui prennent en compte certains domaines du PCI tels que les arts du spectacle mais aussi le volet transmission, formation. Il s'agit notamment de la Stratégie nationale de valorisation des arts et de la culture (SNCVAC) et du Plan stratégique du développement des arts (PSDA).

– ***Le Plan stratégique du développement des arts (PSDA) :***

Le PSDA est un autre instrument de mise en œuvre de la SNCT. C'est un document élaboré par la Direction générale des arts. L'objectif global visé par le PSDA est « d'impulser une dynamique de développement des filières artistiques basée sur un environnement favorable à la

créativité des acteurs et à l'entrepreneuriat culturel en vue de satisfaire les besoins des populations en matière d'art ». L'objectif global visé par le PSDA est d'impulser une dynamique de développement des filières artistiques basée sur un environnement favorable à la créativité des acteurs et à l'entrepreneuriat culturel en vue de satisfaire les besoins des populations en matière d'art.

– *La Stratégie Nationale de Valorisation des Arts et de la Culture dans le système scolaire burkinabè (SNVAC) :*

En collaboration avec le Ministère en charge de l'éducation nationale, cette stratégie est portée par la Direction générale de la formation et de la recherche du MCAT. Son objectif est de « créer les conditions favorables pour la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être à travers la mise en œuvre de programmes d'éveil, d'éducation et d'enseignement formels des arts et de la culture au Burkina Faso ». La SNVAC compte intervenir sur les axes suivants : le repositionnement de la culture dans le système éducatif pour un développement holistique des apprenants ; la gouvernance de l'éducation artistique et culturelle ainsi que le renforcement des capacités des intervenants. Elle est donc en phase avec la sauvegarde du PCI, notamment de l'étape de la transmission essentiellement par l'éducation formelle et non formelle (UNESCO, 2003). La phase pilote de mise en œuvre a débuté en 2015 et prendra fin en 2017 dans une quarantaine d'écoles primaires (BOCOUM A., Directeur de la Formation et de la Recherche). Cependant, selon les données collectées, cette stratégie adoptée depuis septembre 2015, n'est toujours pas opérationnelle. Cela est dû à plusieurs facteurs, entre autres une insuffisance de ressources et surtout de coordination entre les départements ministériels.

3.5. Une méconnaissance des pratiques de l'IE

La démarche de l'IE est quasi méconnue dans le secteur de la culture, notamment dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le recherche nous a permis d'aboutir aux résultats suivants en matière de connaissance et de pratique de l'IE.

A propos de la pratique de l'IE, 90% de nos interlocuteurs ont affirmé leur méconnaissance sur la question. Quant aux différentes notions telles que la veille stratégique, plus de 50% savent de quoi il s'agit. Par exemple Madame SAWADOGO, Directrice Générale du Musée National, affirme : « *C'est vrai que nous entendons parler de veille et je sais plus ou moins que c'est un système d'alerte et de recherches d'informations.* » Cependant, la "protection de l'information" et l'"influence" reste méconnues par 80% de nos interlocuteurs. Un acteur privé du théâtre

affirme : « *J'ignore ces termes économiques. Nous, nous sommes versés dans la culture. C'est la culture ou rien.* »

Nous voyons bien qu'à travers nos entretiens dans le milieu de la sauvegarde du PCI, les trois principales fonctions informationnelles de l'IE que sont le renseignement, la protection de l'information et l'influence restent méconnues.

3.5.1. Sensibiliser et former le personnel sur les pratiques de l'IE

Concernant le dispositif de l'IE, les besoins les plus importants pour les structures enquêtées sont la sensibilisation et la formation du personnel sur les pratiques de l'IE. Ils occupent la première place parmi les trois principaux besoins par ordre d'importance. Sur six (6) structures, cinq ont mis l'accent sur ces mêmes besoins.

3.5.2. Améliorer la diffusion de l'information

S'agissant des besoins, les structures souhaitent améliorer la diffusion de leurs informations. C'est ce qui ressort des différentes réponses émanant de notre étude. 76% des structures ont émis le besoin de faire progresser leur système de vulgarisation de l'information afin de toucher un grand nombre de potentiels usagers.

Notons également que nous avons eu à faire à deux responsables de communauté (Sénoufo et Bobo). Mais il est évident que ces derniers n'ont pas une pratique formelle de l'IE. Nos échanges avec eux se sont basés sur les menaces que vivaient certains éléments du PCI et notamment les solutions à envisager.

Tableau 3: Synthèse des pratiques d'IE dans les structures de sauvegarde du PCI

Domaines	Indicateurs
Technologique	Intégration des outils De recherche : faible De traitement : faible De communication : moyenne Acquisition et évolution Des produits techniques et technologiques : faible Innovations : faible
Concurrentielle	Connaissance des concurrents actuels et potentiels : assez bien Analyse des forces et faiblesses des concurrents : faible
Environnementale	Historique : non Reconnaissance du concept IE : faible Culture collective de l'information : très faible Langage IE : non Utilisation effective de l'IE : identifiable non consciente
Protection	Sensibilisation des employés : moyen Politique de sécurité : faible Action : faible Protection informatique : faible
Influence	Actions d'influence ou de lobbying : méconnu Partenariat : moyen Alliance, coopération : moyen Relation à long terme : faible
Ethique	Légalité des actions : moyen Code éthique : moyen Maîtrise juridique des acteurs : insuffisante
Pédagogique	Dynamique apprenante : non mesurable Appropriation du concept d'IE : souhaitée et possible Formalisation et transmission des savoirs : faible Sensibilisation et formation : faible
Fonctionnement	Proximité de la direction : moyen Implication hiérarchique : faible Implication du personnel : moyen Animation : non Groupe de travail IE : non Cellule de veille : non Budget propre IE : non Circulation interne d'information : notes Analyse et traitement : non formalisé

Source : Auteurs, à partir des données collectées

Ce tableau fait ressortir une quasi-inexistence des pratiques de l'intelligence économique dans ces structures de sauvegarde du PCI. C'est ce qui ressort de l'expérience terrain conduite auprès des responsables de structures.

4. Synthèse et recommandations :

Cette analyse sur les atouts et les insuffisances de la sauvegarde du PCI au Burkina Faso montre bien qu'au-delà des acquis, plusieurs défis restent à être relevés. Il s'agit notamment de l'amélioration de la gestion du PCI, la promotion de l'éducation au PCI, le renforcement des actions de vulgarisation des éléments du PCI, le développement de la recherche artistique et scientifique sur le PCI. L'analyse SWOT montre que l'IE est utile pour la politique de sauvegarde du PCI. Des pays du Sud tel le Burkina Faso peuvent se saisir des outils de l'IE pour faire du PCI un domaine de souveraineté tout en s'appuyant sur son caractère identitaire et "trans-générationnel". Par exemple, avec l'intégration des outils de recherche, de traitement, de communication dans la gestion du PCI, le Burkina Faso pourrait avoir des informations pertinentes sur l'histoire de certains éléments. Ce qui faciliterait les actions de protection face aux dangers que peut représenter la vulgarisation des informations sans un véritable traitement. Aussi, ces informations pourront être utilisées pour des actions d'influence ou de lobbying, la mise en œuvre des partenariats et des alliances stratégiques.

Tenant compte de tout ce qui précède, nous voyons qu'il est nécessaire de mettre en place une structure spécialisée dans la veille, la collecte et la gestion des informations sur le PCI. D'où le présent projet de création d'un Centre de Recherche et d'Informations sur le Patrimoine Culturel Immatériel (CRI-PCI). Il s'agit d'une plateforme qui aura pour vocation la coordination des informations et des actions pour la sauvegarde du PCI burkinabè et de la sous-région, notamment la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Outre la coordination des éléments nécessaires à la prise de décision, le CRI-PCI permettra de centraliser les efforts sur la maîtrise et l'utilisation de l'information formelle et informelle. Il participera à la production des renseignements stratégiques à haute valeur ajoutée pour enrichir l'action du gouvernement, des communautés et des acteurs. Les missions du CRI-PCI pourront se résumer comme suit :

- Identifier les opportunités de transmission, de valorisation et de créations de richesses en matière de PCI ;
- Détecter et contourner les contraintes, prévenir et éviter les menaces afin de se rendre moins vulnérable.

La vision du CRI-PCI est d'être une interface de recherche et de veille informationnelle entre les acteurs, les décideurs et les partenaires en matière de PCI au Burkina Faso et dans la sous-

région. L'objectif général visé par ce projet est de contribuer à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du PCI au niveau national et sous régional. Il s'agira d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Mettre en place un Centre de Recherche et d'Informations sur le PCI (CRI-PCI) burkinabè ;
- Mettre en place un dispositif d'IE pour la gestion du PCI ;
- Renforcer les capacités des professionnels et accroître la participation des communautés, des groupes et des individus dans la sauvegarde du PCI ;

La réalisation effective de ce projet permettra au secteur de renforcer la sauvegarde du PCI et de la diversité culturelle. La coordination et la capitalisation des ressources du PCI permettra au Burkina Faso d'avoir une meilleure connaissance de ses richesses patrimoniales, de les documenter et d'en assurer une meilleure protection. En tant que plateforme d'application du dispositif de l'IE à la sauvegarde du PCI, le CRI-PCI permettra au Burkina Faso d'être un leader en matière de veille, de protection et d'influence en matière d'informations sur le PCI. Cet outil viendra renforcer les capacités de protection et de transmission des valeurs culturelles de référence aux générations à venir. Au niveau des communautés, la plateforme CRI-PCI sera le foyer des données sur des informations de qualité prêtes à être divulguées et transmises aux jeunes générations. Les différents groupes ethnoculturels, détenteurs des éléments sur le PCI, amélioreront leurs pratiques à travers les résultats des recherches et des études. S'agissant des structures étatiques et des collectivités, elles trouveront en cette plateforme les réponses à leur besoin de formation et de gestion du PCI. Quant aux acteurs privés, ils auront l'opportunité de créer d'autres sources de revenus à travers la mise en économie du PCI. Cette mise en commerce des éléments du PCI débarrassés des risques d'être défigurés de leur authenticité, se fera à l'aide des outils de veille et de protection. Sur la durée, le Centre permettra de faire du PCI, un levier de développement socio-économique du Burkina Faso

Conclusion

Le but de cette recherche était d'arriver à faire un état des lieux de la sauvegarde du PCI au Burkina Faso et d'apporter des éléments d'amélioration. Les enjeux socio-économiques des industries culturelles sont si évidents aujourd'hui que leur gestion devient une exigence pour le développement d'un pays. Face à la mondialisation et à l'uniformisation de plus en plus hégémoniques, il est urgent et nécessaire que les puissances minoritaires comme le Burkina Faso répondent aux défis du moment en travaillant à une meilleure protection-promotion de leur richesse culturelle. Bien que des efforts se ressentent dans la définition et l'élaboration des politiques culturelles au Burkina Faso, certaines difficultés persistent et maintiennent les menaces de pertes des ressources patrimoniales.

L'insuffisance des outils d'informations et de management, rend les structures culturelles, notamment celles intervenant dans la sauvegarde du PCI, moins performantes et exposées aux dangers de la "guerre culturelle et économique". La gouvernance du patrimoine culturel immatériel est insuffisamment coordonnée et certaines structures patrimoniales jouent les mêmes rôles. Ces insuffisances constatées dans la gestion du PCI impactent négativement les produits des entreprises culturelles et créatives. En vue de pallier à ces difficultés et d'assurer une sauvegarde optimale des éléments, il s'avère urgent de mettre en place un dispositif IE qui prendra en compte tous les aspects du PCI. C'est ce qui justifie notre projet de création d'un centre de recherche et d'informations sur le patrimoine culturel immatériel. La mise en place de cette plateforme permettra de centraliser analyser, protéger et distribuer les informations sur le PCI pour la prise de décision mais surtout pour l'éducation, la formation et la création de richesses. Même si ce centre ne résoudra pas tous les problèmes, il est évident qu'il sera d'un apport original et efficace dans la gestion du PCI au Burkina Faso. Le sujet du PCI est vaste et nous osons croire que d'autres réflexions viendront soutenir cette recherche de solution aux difficultés d'identification, de documentation, de recherche, de préservation, de protection, de promotion et de revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

BIBLIOGRAPHIQUE

Besson, B., & Possin, J. C. (2001). *Du renseignement à l'intelligence économique : cybercriminalité, contrefaçon, veilles stratégiques : détecter les menaces et les opportunités pour l'entreprise*. Dunod.

Blake, J. (2006). *Commentary on the UNESCO 2003 Convention on the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage*.

Bortolotto, C. (2011). Le trouble du patrimoine culturel immatériel. *Terrain*, 26, 21-42.

Daft, R. L., & Weick, K. E. (1984). Toward a model of organizations as interpretation systems. *Academy of management review*, 9(2), 284-295.

El Hajri, A., (2018), *Maitrisez l'information stratégique grâce à l'intelligence économique*, Le Matin, 30 Janvier 2018.

Lenzerini, F. (2011). Intangible cultural heritage: The living culture of peoples. *European Journal of International Law*, 22(1), 101-120.

Moinet, N., & Bulinge, F. (2013). Intelligence économique : vers une nouvelle dynamique de recherche. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, (3).

Noël, J. F., & Sang, J. T. K. (2015). Apports et limites des méthodes d'évaluation économique du patrimoine. *Techniques Financières et Développements*, (1), 35-49.

Ouedraogo, P. I. M., & Zoungrana, D. T. (2018). Évaluation des besoins et capacités institutionnelles pour l'apprentissage en économie verte et inclusive au Burkina Faso.

Rapport : Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982

Rapport du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT), Burkina Faso, 2018.

UNESCO, I. C. T. (2011). Competency framework for teachers. *Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*.

UNESCO, U. (2008). Education. *Science, Cultural Organization*.

UNESCO, W. (2011, February). Recommendation on the historic urban landscape. In *Records of the General Conference 36th Session* (Vol. 25). Paris: UNESCO.

UNESCO. General Conference. (1972). *Convención Sobre la Protección Del Patrimonio Mundial, Cultural Y Natural*. Unesco.